

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

ACQUISITION DE VÉHICULES POUR DES COMPÉTENCES
D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2008

1° automobiles, camionnettes, fourgonnettes et véhicules utilitaires :	570 000 \$
2° camions légers et fourgons (camion-atelier) :	160 000 \$
TOTAL :	730 000 \$

Annexe préparée le 7 mai 2008 par :

Jean Perron, Directeur
Service de la gestion des équipements
motorisés